

Résolution sur le cinquantième de la Francophonie

Nous, Ministres participant à la 36^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, réunis à Monaco les 30 et 31 octobre 2019,

Rappelant la Convention de Niamey du 20 mars 1970 relative à l'Agence de coopération culturelle et technique, devenue l'Organisation internationale de la Francophonie, qui a permis d'instituer un espace riche de sa diversité culturelle où les États et gouvernements siègent côte à côte ;

Soulignant notre attachement à la Charte de la Francophonie adoptée à Antananarivo (Madagascar) le 23 novembre 2005, lors de la 21^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie ;

Convaincus de la nécessité d'intensifier le dialogue permanent des cultures et de rapprocher les peuples de l'espace francophone pour promouvoir la langue française afin d'assurer une plus grande influence de la Francophonie et de ses valeurs dans le monde ;

Soucieux, à l'aube du cinquantième anniversaire de la Convention de Niamey, de renforcer la place de la Francophonie dans le monde et d'accroître son rayonnement, la pertinence et la portée de ses actions, ainsi que ses capacités à répondre aux attentes des populations de l'espace francophone ;

Réitérant notre engagement à poursuivre la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'espace francophone ;

Déterminés à inscrire la jeunesse de l'espace francophone dans une perspective positive en créant les conditions adéquates pour réaliser ses aspirations et contribuer au bien commun ;

Décidons :

1. que le 20 mars 2020 sera célébré à Niamey, « village natal de la Francophonie » ;
2. que le cinquantième anniversaire de la Convention de Niamey sera célébré tout au long de l'année 2020 avec, en point d'orgue, le XVIII^e Sommet de la Francophonie à Tunis ;

3. que cette célébration mobilisera les États et gouvernements membres de plein droit, associés et observateurs, ainsi que les parties prenantes prévues par la Charte¹ ;
4. que chaque État et gouvernement s'engage à renforcer les valeurs de la Francophonie dans le monde et sa visibilité par des actions concrètes, par exemple en donnant le nom de la Francophonie à un ou plusieurs lieux et en affichant ses symboles, notamment son drapeau ;
5. de mobiliser les ministres compétents des États et gouvernements membres, afin qu'ils invitent les enseignants et les chercheurs à mener des actions permettant de mieux faire connaître la Francophonie, de sensibiliser à ses valeurs et de partager le goût de la langue française ;

qu'un programme, dûment labellisé par l'OIF, des manifestations proposées par les États, les gouvernements, l'APF, les opérateurs, les conférences ministérielles permanentes ainsi que par la société civile, et une communication commune seront établis.

¹ *l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), les opérateurs directs et reconnus du Sommet – l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5, l'Université Senghor d'Alexandrie et l'Association internationale des maires francophones (AIMF) –, les conférences ministérielles permanentes – Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (Confémen) et Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (Conféjes) –, ainsi que la Conférence des OING.*